

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 04/12/2025 - 17710 - 2020 B 01718 - 891 786 089 - 2B2L

BILAN ACTIF

DEPOT N° 17710

DU - 4 DEC. 2025

110682 - SAS 2B2L

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	31/12/24	31/12/23	en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	143 117,73	152 882,94	-9 765,21	-6,39
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	143 117,73	152 882,94	-9 765,21	-6,39
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	5 594,76	6 420,94	-826,18	-12,87
Autres (3)	750,30	1 297,46	-547,16	-42,17
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	8 702,88	12 384,61	-3 681,73	-29,73
Charges constatées d'avance(3)	1 315,89	1 267,11	48,78	3,85
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 363,83	21 370,12	-5 006,29	-23,43
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	159 481,56	174 253,06	-14 771,50	-8,48

(1) Dont droit au ball

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

110682 - SAS 2B2L

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au	Valeurs au	Variation	
	31/12/24	31/12/23	en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	4 000,00	4 000,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	400,00	400,00		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	3 126,32	-2 112,24	5 238,56	248,01
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 068,35	5 238,56	-3 170,21	-60,52
SITUATION NETTE	9 594,67	7 526,32	2 068,35	27,48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 594,67	7 526,32	2 068,35	27,48
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	139 571,78	148 216,63	-8 644,85	-5,83
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9 141,72	17 141,72	-8 000,00	-46,67
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	808,39	746,39	62,00	8,31
Dettes fiscales et sociales	365,00	622,00	-257,00	-41,32
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	149 886,89	166 726,74	-16 839,85	-10,10
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	159 481,56	174 253,06	-14 771,50	-8,48
(1) Dont à plus d'un an	130 053,57	138 792,24		
(1) Dont à moins d'un an	19 833,32	27 934,50		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT

110682 - SAS 2B2L

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	20 087,97	21 768,48	-1 680,51	-7,72
Montant net du chiffre d'affaires	20 087,97	21 768,48	-1 680,51	-7,72
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	0,13		0,13	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	20 088,10	21 768,48	-1 680,38	-7,72
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	5 295,46	4 044,31	1 251,15	30,94
Impôts, taxes et versements assimilés	311,00		311,00	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 765,21	9 529,18	236,03	2,48
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	0,57	0,36	0,21	58,33
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	15 372,24	13 573,85	1 798,39	13,25
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 715,86	8 194,63	-3 478,77	-42,45
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

110682 - SAS 2B2L

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 282,51	2 334,07	-51,56	-2,21
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 282,51	2 334,07	-51,56	-2,21
RÉSULTAT FINANCIER	-2 282,51	-2 334,07	51,56	-2,21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 433,35	5 860,56	-3 427,21	-58,48
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	365,00	622,00	-257,00	-41,32
TOTAL DES PRODUITS	20 088,10	21 768,48	-1 680,38	-7,72
TOTAL DES CHARGES	18 019,75	16 529,92	1 489,83	9,01
Bénéfice ou Perte	2 068,35	5 238,56	-3 170,21	-60,52

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont Intérêts concernant les entités liées

SAS 2B2L

SAS au capital de 4 000,00 euros
Siège social : Les Peslières 63270 MANGLIEU
RCS n°891786089- RCS Clermont-Ferrand

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et règlementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 2 068,35 Euros, après déduction des amortissements et provisions règlementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 20 087,97 Euros hors taxes contre 21 768,48 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une diminution de 1 680,51 Euros pour une variation de -7,72%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 20 088,10 Euros contre 21 768,48 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 1 680,38 Euros pour une variation de -7,72%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 15 372,24 Euros contre 13 573,85 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 798,39 Euros pour une variation de 13,25%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 2 282,51 Euros contre 2 334,07 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 51,56 Euros pour une variation de -2,21%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 6 345,06 Euros contre 7 718,40 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 1 373,34 Euros pour une variation de -17,79%.
- Les liquidités sont de 8 702,88 Euros contre 12 384,61 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de -3 681,73 Euros pour une variation de -29,73%.

Pour cet exercice :

- Les autres achats et charges externes sont de 5 295,46 Euros contre 4 044,31 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 251,15 Euros pour une variation de 30,94%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 311,00 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 311,00 Euros .
- Les dotations aux amortissements sont de 9 765,21 Euros contre 9 529,18 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 236,03 Euros pour une variation de 2,48%.
- Les autres charges sont de 0,57 Euros contre 0,36 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 0,21 Euros pour une variation de 58,33%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 est de 2 068,35 Euros.

Aucun investissement n'a été réalisé cette année.

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce

Aucune convention visée à l'article L227-10 du code de commerce n'est intervenue au cours de cet exercice.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 2 068,35 Euros formant un résultat affectable de 2 068,35 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 2 068,35 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

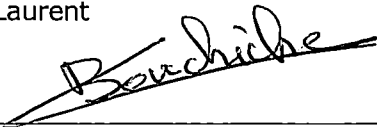
Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

Fait à MANGLIEU
Le 23/06/2025

La Présidence.

Mr BOUCHICHE Laurent

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bouchiche", is written over a horizontal line within a rectangular box. The signature is slanted and written in a cursive style.

SAS 2B2L

SAS au capital de 4 000,00 euros
Siège social : Les Peslières 63270 MANGLIEU
RCS n°891786089- RCS Clermont-Ferrand

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 23 JUIN 2025

Le 23 juin 2025, les actionnaires de la société SAS 2B2L se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Les Peslières 63270 MANGLIEU à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Mr BOUCHICHE Laurent Marcel Paul.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Mr BOUCHICHE Laurent, propriétaire de 200,00 actions, représentant 200 voix, Président de la société.
- Mr BOUCHICHE Loïs, propriétaire de 200,00 actions, représentant 200 voix,

Soit au total 2 actionnaire(s) présent(s), totalisant 400 Actions sur les 400 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 2 068,35 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 2 068,35 Euros formant un résultat affectable de 2 068,35 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 2 068,35 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 9 141,72 Euros, pour Mr BOUCHICHE Laurent.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde de 0 Euros, pour Mr BOUCHICHE Loïs.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 5 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.


Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 12 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à MANGLIEU,
Le 23/06/2025.

Signatures des actionnaires :

Mr BOUCHICHE Laurent	
Mr BOUCHICHE Loïs	